



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mars 2018
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Treizième session

7-11 mai 2018

Points 3 a), b) et d), 6 et 8 de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ; annonces de contributions nationales volontaires ; élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique

Nouveaux problèmes et enjeux

Informations sur les activités intersessions

Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Note du Secrétariat**

Résumé

À sa treizième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts passera en revue la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La présente note a été établie pour servir de base aux débats sur les points suivants de l'ordre du jour provisoire : 3 a) : concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ; 3 b) : annonces de contributions nationales volontaires ; 3 d) : élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique ; 6 : nouveaux problèmes et enjeux et 8 : informations sur les activités intersessions.

* E/CN.18/2018/1.

** La présente note a été soumise après la date limite afin que puissent y figurer les renseignements les plus récents.



I. Introduction

1. À sa treizième session, le Forum examinera, à titre prioritaire, la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), conformément à son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020. Ce point comprend plusieurs aspects, à savoir une concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ; les annonces de contributions nationales volontaires ; l'élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique.

2. La présente note a été établie pour servir de base aux débats sur les points 3 a), 3 b) et 3 d) de l'ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum. Elle couvre également les nouveaux problèmes et enjeux (point 6) et les informations sur les activités intersessions (point 8).

II. Contexte

3. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/285](#). Il offre un cadre global pour gérer de manière durable tous les types de forêts et d'arbres hors forêt, enrayer et inverser la tendance à la déforestation et à la dégradation des forêts et étendre la superficie des zones forestières. Il contient six objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, assortis de 26 cibles à atteindre d'ici à 2030, ainsi que des dispositions pour des contributions nationales volontaires en vue de la réalisation de ces objectifs.

4. À sa douzième session, le Forum a rappelé combien il importait de collaborer à l'examen par le Forum politique de haut niveau des objectifs de développement durable inscrits à l'ordre du jour de la session de 2018. Dans cette optique, le Forum a prié son secrétariat d'établir un rapport contenant des propositions sur les actions à engager pour accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 et des cibles relatives aux forêts qui lui sont associées. Il a également prié son secrétariat de mener des études analytiques sur la contribution des forêts à la réalisation des autres objectifs de développement durable auquel le Forum politique de haut niveau consacrera son attention en 2018 et de les lui soumettre pour examen à sa treizième session. Il a également invité ses membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les partenaires du système des Nations Unies, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes à partager leurs points de vues sur la contribution des forêts aux questions que le Forum politique de haut niveau examinera en 2018, et a prié son secrétariat de produire une synthèse des points de vue reçus et de la lui présenter, à titre d'information, à sa treizième session¹.

5. À sa douzième session également, le Forum a salué l'initiative prise par le Partenariat de collaboration sur les forêts d'organiser une conférence internationale sur les moyens de mettre un terme à la déforestation et d'étendre la superficie des zones forestières, en tant que contribution aux délibérations de sa treizième session,

¹ Voir [E/2017/42-E/CN.18/2017/8](#), résolution 12/1, par. 22 à 25

ainsi qu'aux travaux du Forum politique de haut niveau en 2018². Il a également invité ses membres, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les partenaires du système des Nations Unies, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties concernées à lancer des initiatives pour mettre en évidence l'importance des forêts pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à en présenter les résultats à sa treizième session³.

6. En application de sa résolution 12/1 relative au résultat de sa douzième session, le Forum mettra au point, à sa treizième session, sa contribution de fond⁴ au Forum politique de haut niveau en 2018, en tenant compte de celles qu'il aura lui-même reçues⁵.

7. Le Forum a également encouragé ses membres à annoncer, à sa treizième session, leurs contributions nationales volontaires initiales à la réalisation de l'un ou de plusieurs des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique et à communiquer ces annonces à son secrétariat⁶.

8. Conformément à son programme de travail quadriennal, le Forum examinera à sa treizième session la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique et déterminera les groupes cibles, les messages principaux, les méthodes, les activités et les critères de réussite.

III. Contributions principales des forêts au thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2018

9. En 2018, le thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable sera : « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». Les objectifs de développement durable n^{os} 6, 7, 11, 12 et 15 seront examinés en profondeur, tout comme l'objectif 17, qui figure chaque année à l'ordre du jour⁷. Plusieurs activités ont été menées entre les douzième et treizième sessions du Forum

² Ibid., par. 26.

³ Ibid., par. 27.

⁴ Conformément aux directives fournies par la Présidente du Conseil économique et social dans un communiqué interne, la collaboration pourrait revêtir les formes suivantes : a) évaluation de la situation concernant l'application du principe de « ne pas faire de laissés-pour-compte » à l'échelle mondiale ; b) recensement des lacunes, des domaines requérant une attention immédiate, des risques et des problèmes ; c) partage des enseignements utiles accumulés sur la transformation de nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ; d) mise en évidence des nouvelles difficultés pouvant compromettre l'établissement de sociétés viables et résilientes ; e) identification des domaines dans lesquels le Forum politique de haut niveau doit fournir des orientations politiques ; f) formulation de recommandations sur les moyens d'accélérer les progrès vers l'établissement des sociétés viables et résilientes.

⁵ Voir [E/2017/42-E/CN.18/2017/8](#), résolution 12/1, par. 28.

⁶ Ibid., par. 16.

⁷ Objectif de développement durable n^o 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ; Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ; Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ; Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

afin de préparer la contribution de celui-ci au Forum politique de haut niveau de 2018.

10. Concernant le paragraphe 24 de la résolution 12/1 du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Roumanie, l'Union européenne, l'Union internationale des instituts de recherches forestières, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont présenté leurs contributions⁸.

11. En réponse au paragraphe 23 de la résolution 12/1, le secrétariat du Forum a également demandé que soient réalisées quatre études analytiques⁹ sur la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable examinés par le Forum politique de haut niveau de 2018, en consultation avec le Bureau de la treizième session du Forum. Ces études portent sur les domaines suivants : a) les services rendus par les écosystèmes forestiers ; b) les forêts et l'eau ; c) les forêts et l'énergie ; d) la consommation et la production durables des produits forestiers.

12. Les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont organisé une conférence internationale intitulée « Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières : de l'aspiration à l'action » à Rome du 20 au 22 février 2018 en réponse à la résolution 12/1¹⁰.

13. Dans sa résolution 67/200, l'Assemblée générale a décidé de proclamer le 21 mars « Journée internationale des forêts » pour mettre en relief l'importance de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt et sensibiliser l'opinion à cette question. En 2017, le thème proposé était « Les forêts et l'énergie », ce qui a également permis de mettre en évidence les liens entre les objectifs de développement durable n^{os} 7 et 15. En 2018, le thème proposé est « Les forêts et les villes » afin de souligner les liens entre les objectifs de développement durable n^o 11 et 15.

A. Synthèse des contributions présentées

14. Dans leurs contributions, les pays et organisations ont souligné le rôle essentiel des forêts en tant que ressource renouvelable essentielle contribuant à l'amélioration de la qualité de la vie et procurant de multiples bienfaits à l'environnement, la société et l'économie. Les forêts couvrent 30 % de la surface terrestre et abritent des richesses dont les retombées sociales, économiques et environnementales contribuent au bien-être humain et à la résilience des communautés et des personnes. Elles jouent un rôle déterminant dans de nombreux aspects de la vie socioéconomique à l'échelle mondiale et le large éventail de leurs bienfaits est particulièrement indispensable à la subsistance des populations pauvres rurales des pays en développement.

15. Les bienfaits et les fonctions des services rendus par les écosystèmes forestiers dans la lutte contre certains problèmes mondiaux tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des terres et les changements climatiques ont été

⁸ Voir www.un.org/esa/forests/forum/current-session/index.html.

⁹ Voir www.un.org/esa/forests/forum/current-session/index.html.

¹⁰ Voir www.cpfweb.org/93859/en/.

soulignés, tout comme le rôle essentiel joué par les forêts dans l’approvisionnement en eau et en énergie pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et la nécessité de modes de consommation et de production responsables.

B. Principales conclusions des études analytiques

Services rendus par les écosystèmes forestiers

16. Les forêts offrent des services écosystémiques essentiels (bois d’œuvre, nourriture, combustible, fourrage, produits non ligneux et abri) et contribuent à la protection des sols et de l’eau et à la qualité de l’air. Lorsqu’elles sont gérées de manière durable, tous les types de forêts constituent des écosystèmes sains, productifs, résilients et renouvelables, qui sont sources de biens et de services essentiels pour les populations du monde entier.

17. Les forêts abritent environ 80 % de toutes les espèces terrestres¹¹. Elles contribuent sensiblement à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation à leurs effets ainsi qu’à la préservation de la biodiversité. Elles préviennent la dégradation des sols et la désertification et réduisent les risques d’inondation, de glissement de terrain, d’avalanche, de sécheresse, de tempête de poussière ou de sable et d’autres catastrophes naturelles. Dans de nombreuses régions, elles ont également une grande valeur culturelle et spirituelle.

18. Les forêts préservent les interactions trophiques entre les plantes, les microbes, les vertébrés et les invertébrés, retiennent l’eau et limitent l’érosion des sols, soutenant ainsi les processus biogéochimiques des systèmes vivants et de l’environnement¹². Les différents grands écosystèmes forestiers, y compris les prairies, les zones humides, les rivières et les lacs, s’associent pour fournir des services et leur incidence est généralement renforcée ou limitée par leurs interactions.

19. Les forêts constituent également une réserve de matériel génétique pour la mise au point de médicaments, fournissant des éléments qui entrent dans la composition des trois quarts des principaux médicaments sur ordonnance dans le monde. Une partie du potentiel des forêts à cet égard demeure inexploité, moins de 1 % des 80 000 espèces d’arbres au monde ayant déjà l’objet d’études pour un potentiel usage médical¹³.

20. Si les avantages des produits forestiers, notamment le bois d’œuvre et les autres produits dérivés du bois, sont généralement bien connus et monétisés, de nombreux autres services et bienfaits rendus par les forêts sont largement méconnus, ce qui accentue leur déclin quantitatif et qualitatif. D’après les estimations, les services écosystémiques et les produits non marchands représentent entre 47 % et 89 % de la source totale de revenus des ménages ruraux ou vivant dans des zones forestières¹⁴.

¹¹ Voir la résolution 2017/4 du Conseil économique et social, annexe I, par. 6.

¹² Ian Thompson *et al.*, « Forest biodiversity and the delivery of ecosystem goods and services : translating science into policy », *BioScience*, vol. 61, n° 12, décembre 2011.

¹³ Michael Jenkins, « Untapped potential: forest ecosystem services for achieving SDG15 », étude analytique relative aux services rendus par les écosystèmes forestiers rédigée en vue de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2017).

¹⁴ *Mainstreaming the Economics of Nature – A Synthesis of the Approach, Conclusions and Recommendations of TEEB*, The Economics of Ecosystems and Biodiversity, Progress Press,

21. Les services rendus par les écosystèmes forestiers les plus souvent sous-estimés ou négligés sont les suivants : stockage et purification de l'eau, stockage du carbone, services en matière de biodiversité et bienfaits culturels. Les politiques favorisent donc les produits marchands agricoles et ligneux¹⁵ et les propriétaires de forêts reçoivent généralement peu, ou pas, d'incitations financières pour gérer leurs forêts de manière durable.

22. Les données et analyses disponibles semblent indiquer que la valeur des bienfaits procurés par les écosystèmes pourrait largement dépasser celle de l'économie mondiale^{16, 17}. Selon les estimations, la valeur économique des services écosystémiques à l'échelle mondiale était de 124 800 milliards de dollars en 2011, dont 16 200 milliards de dollars pour les forêts¹⁸, tandis que le produit intérieur brut mondial se chiffrait à 73 200 milliards pour la même année¹⁹.

23. Les politiques et mesures, fondées ou non sur le marché, pouvant avoir des conséquences sur la gestion des services écosystémiques forestiers sont très diverses et comprennent notamment les lois sur la responsabilité, les mesures et normes réglementaires, les régimes fonciers et de propriété, les systèmes de certification et les dispositifs d'incitation économique²⁰.

24. Parmi les dispositifs d'incitation, les systèmes de paiements pour services liés aux écosystèmes sont devenus de plus en plus populaires ces dernières années en tant qu'instrument de promotion de la gestion durable des forêts et des autres ressources naturelles. De plus en plus de pays ont pris des mesures décisives pour élaborer et mettre en place de tels systèmes, ce qui ont conduit à une augmentation du nombre de ces paiements et de leurs montants.

25. Les revenus générés par les paiements pour services liés aux écosystèmes forestiers à l'échelle mondiale ont continué de s'accroître et ont été estimés à plus de 2,5 milliards de dollars des États-Unis en 2011, 218 millions de personnes en ayant été les bénéficiaires entre 2005 et 2011²¹, comme l'indique la figure I.

Malte, 2010. Consultable (en anglais) à l'adresse suivante : www.teebweb.org/our-publications/teeb-study-reports/synthesis-report/.

¹⁵ Mark Everard, *Ecosystem Services: Key Issues*, Routledge, Londres et New York, 2017.

¹⁶ The Economics of Ecosystems and Biodiversity, *Mainstreaming the Economics of Nature*.

¹⁷ Leon Braat et Rudolf de Groot, « The ecosystem services agenda: bridging the worlds of natural science and economics, conservation and development, and public and private policy », *Ecosystem Services*, vol. 1, n° 1, décembre 2012.

¹⁸ Robert Constanza *et al.*, « Changes in the global value of ecosystem services », *Global Environmental Change*, vol. 26, mai 2014.

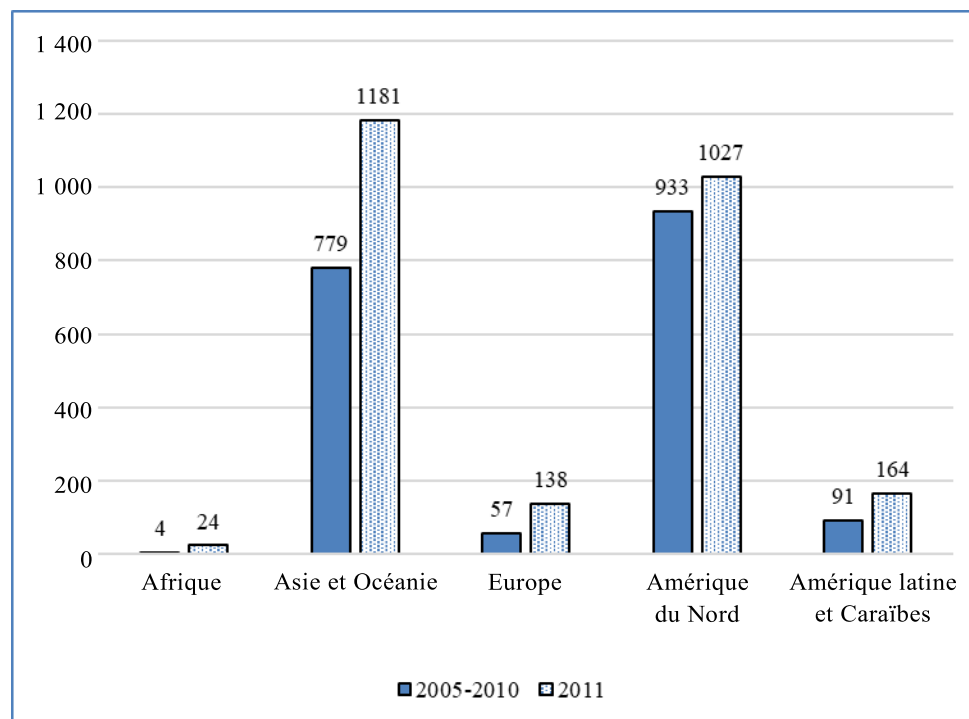
¹⁹ Base des indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale. Consultable à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD>.

²⁰ Timm Kroeger et Frank Casey, « An assessment of market-based approaches to providing ecosystem services on agricultural lands », *Ecological Economics*, vol. 64, n° 2, décembre 2007.

²¹ « Mieux tirer parti des avantages socioéconomiques des forêts », *Situation des forêts du monde 2014*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2014.

Figure I
**Revenu annuel moyen au titre des paiements pour services liés
 aux écosystèmes forestiers, par région, de 2005 à 2011**

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : Données tirées de « Mieux tirer parti des avantages socioéconomiques des forêts », *Situation des forêts du monde 2014*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2014.

26. Outre les systèmes de paiements pour services liés aux écosystèmes forestiers, la reconnaissance du rôle central des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets a également conduit à l'élaboration du mécanisme renforcé pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, la conservation et la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus), afin de générer des recettes supplémentaires.

Les forêts et l'eau

27. Les forêts jouent un rôle essentiel dans l'alimentation en eau salubre. Les bassins versants forestiers, notamment les bassins hydrographiques et les zones humides, fournissent les trois quarts de l'eau douce utilisée par les ménages, pour l'agriculture, l'industrie et les besoins écologiques.

28. Les forêts régulent et maintiennent le volume et la qualité de l'eau ainsi que les écoulements des eaux de surface et des eaux souterraines tout au long du cycle hydrologique. En agissant comme filtres et pompes naturels, elles préservent la qualité de l'eau, plus particulièrement à son entrée dans le sol, minimisant l'érosion des sols dans diverses masses d'eau, filtrant les polluants aquatiques et rechargeant

les eaux souterraines²². Elles permettent également de réduire le coût potentiel de traitement de l'eau en empêchant dans les bassins hydrographiques des utilisations des sols et activités qui pourraient polluer l'eau²³.

29. Dans environ un tiers des plus grandes villes du monde, y compris Abidjan (Côte d'Ivoire), Jakarta (Indonésie), Madrid (Espagne), Mumbai (Inde) et Rio de Janeiro (Brésil), l'eau potable provient en grande partie des zones forestières²⁴. La population mondiale allant en s'accroissant, en particulier dans les zones urbaines, il devient de plus en plus urgent de protéger les forêts et leur rôle dans l'approvisionnement en eau et la couverture des besoins dans ce domaine.

30. Dans de nombreuses régions, la disponibilité et la qualité de l'eau sont de plus en plus compromises, principalement en raison de la surexploitation, des usages impropres et de la pollution résultant des effets conjugués de la croissance démographique, de la hausse du revenu par habitant et de l'expansion des villes. Ainsi, 80 % environ de la population mondiale sont exposés à une forte insécurité de l'approvisionnement en eau²⁵.

31. De récentes études ont montré le rôle majeur que jouent les forêts dans la formation des microclimats et la configuration des précipitations²⁶. Par évapotranspiration, elles ont une influence considérable sur la quantité d'eau qui circule dans les bassins hydrographiques, facilitant ainsi la convergence de vapeur d'eau atmosphérique, qui contribue à la formation de nuages et par la suite aux précipitations²⁷.

32. Les changements climatiques jouent un rôle clef dans les interactions entre les forêts et l'eau. Ils ont mis à mal la régularité et la fiabilité de l'approvisionnement en eau et entraîné une multiplication des catastrophes naturelles telles que les glissements de terrain, les avalanches, les inondations et les sécheresses, qui risquent de compromettre les sources et la disponibilité d'eau douce.

33. À cet égard, les forêts jouent un rôle clef dans la réduction des risques de catastrophes naturelles et le renforcement de la résilience, contribuant, lorsqu'elles sont gérées de manière durable, à prévenir et réguler le climat et à réduire la dégradation et l'érosion des sols, la salinisation et la désertification.

34. Dans les écosystèmes des bassins versants, les forêts sont le premier élément régulateur des cycles de l'eau, de l'énergie et du carbone, car elles sont à la base de la distribution des ressources en eau, du refroidissement des surfaces terrestres par la capture et la redistribution de l'énergie solaire et de l'absorption et du stockage du dioxyde de carbone grâce à la photosynthèse²⁸.

35. Si l'expansion des forêts ne donne pas nécessairement lieu à un accroissement immédiat du débit hydrique et pourrait en fait entraîner sa chute initiale, un nombre croissant de données mettent en évidence l'incidence positive du boisement, du

²² *Forests and Water: International Momentum and Action*, FAO, Rome, 2013.

²³ Travis Warziniack *et al.*, « Effect of forest cover on water treatment costs », *Water Economics and Policy*, vol. 3, n° 4, 2017.

²⁴ « Les forêts et l'eau », *Unasylva*, vol. 58, n° 229, FAO, 2007.

²⁵ Charles Vörösmarty *et al.*, « Global threats to human water security and river biodiversity », *Nature*, vol. 467, 2010.

²⁶ David Ellison, « From Myth 2 Concept and beyond », étude analytique sur les forêts et l'eau, rédigée en vue de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2017).

²⁷ Pushpam Kumar, ed., « The Economics of Ecosystems and Biodiversity », *Ecological and Economic Foundations*, Earthscan Routledge, Londres et Washington, 2010.

²⁸ Jan Pokorný *et al.*, « Solar energy dissipation and temperature control by water and plants », *International Journal of Water*, vol. 5, n° 4, janvier 2010.

reboisement et de la restauration des forêts sur la quantité d'eau dans les cours d'eau et les réseaux hydrographiques de surface et, par conséquent, leurs effets bénéfiques à long terme sur le taux maximal d'infiltration d'eau dans le sol et le niveau de nappe et ainsi sur le débit hydrique²⁹.

Les forêts et l'énergie

36. Plus de 2,5 milliards de personnes, soit environ un tiers de la population mondiale, dépendent de l'utilisation traditionnelle de la biomasse issue des forêts pour leurs besoins quotidiens en énergie, notamment pour la cuisine et le chauffage³⁰.

37. La biomasse forestière, notamment le bois de feu, le charbon de bois, les résidus agricoles et les déjections animales, première source d'énergie connue des hommes, conserve à ce jour une place importante dans ce domaine.

38. La production mondiale de bois de feu, charbon de bois compris, n'a cessé d'augmenter depuis les années 60 (voir fig. II). Dans de nombreuses régions du monde, le bois reste principalement utilisé pour la cuisine et le chauffage. On estime qu'environ 50 % du bois extrait des forêts dans le monde sont utilisés pour produire de l'énergie sous la forme de bois de feu ou de charbon de bois³¹.

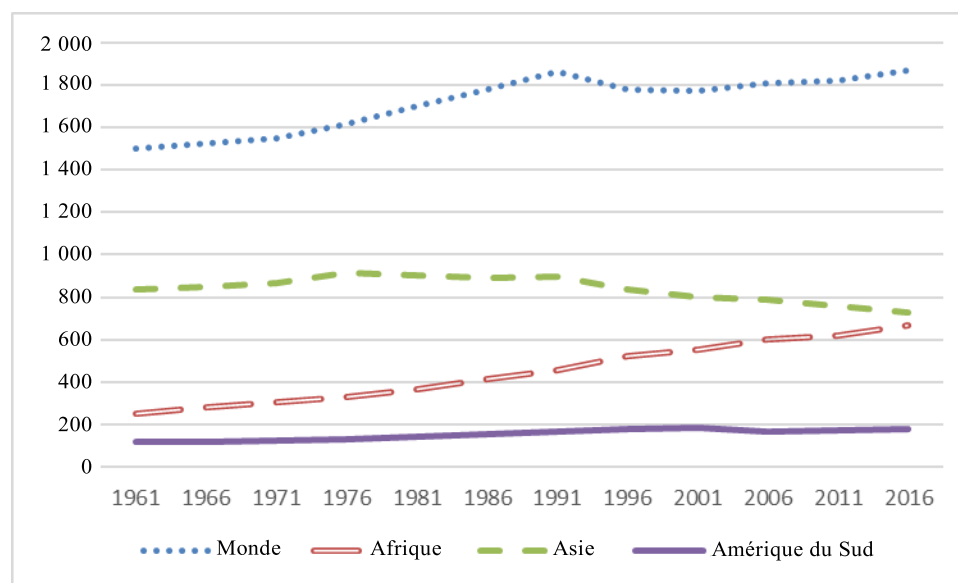
²⁹ Solange Filoso *et al.*, « Impacts of forest restoration on water yield: a systematic review », *PLoS ONE*, vol. 12, n° 8, août 2017.

³⁰ *World Energy Outlook 2017*, Agence internationale de l'énergie, Paris, 2017.

³¹ *The Charcoal Transition: Greening the Charcoal Value Chain to Mitigate Climate Change and Improve Local Livelihoods*, FAO, Rome, 2017.

Figure II
Production de bois de feu par région (charbon de bois inclus)
de 1961 à 2016

(En millions de m³)



Source : Données tirées de FAOSTAT. Consultable à l'adresse suivante :
<http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FO>.

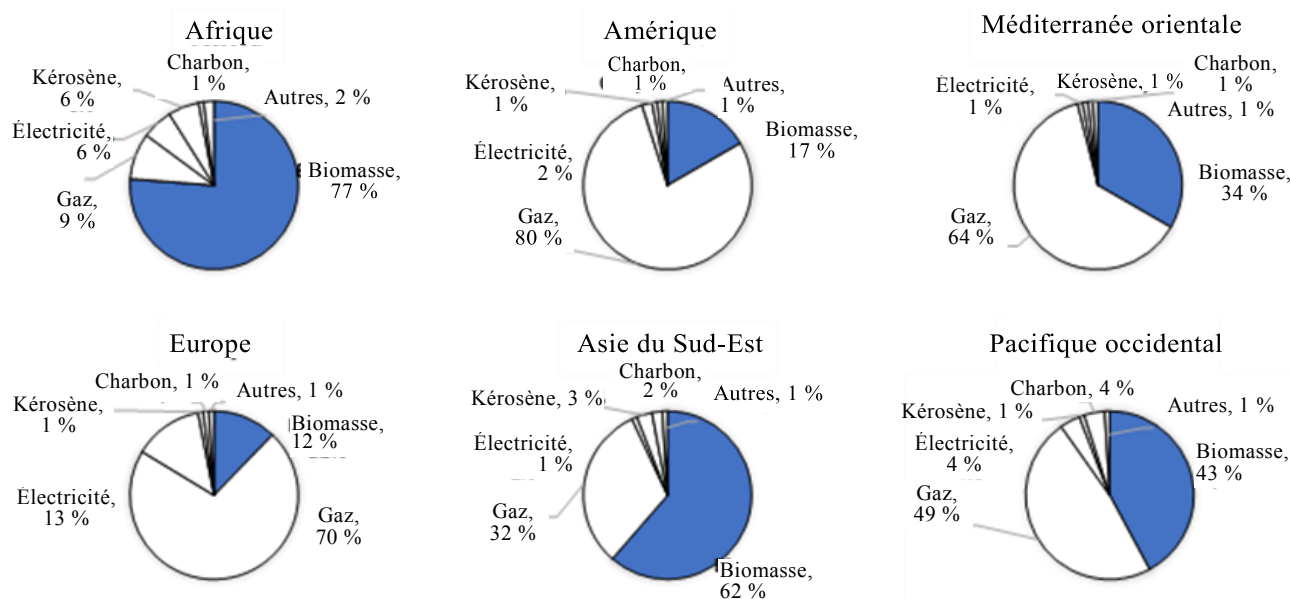
39. Près de 90 % de la consommation de bois de feu et de charbon de bois sont attribuables aux pays en développement et les régions les plus touchées par la pauvreté, notamment en Afrique et en Asie, sont les plus tributaires des forêts pour l'énergie, celles-ci représentant souvent la seule source d'énergie dont disposent les pauvres des zones rurales³². On estime qu'en Afrique et en Asie, 77 % et 62 %, respectivement, de l'énergie utilisée pour la cuisine proviennent de la biomasse, à savoir du bois, du charbon de bois, des résidus agricoles ou des déjections animales (voir fig. III).

40. Bien qu'il soit largement non représenté dans les statistiques officielles en raison de son caractère informel, le secteur de l'énergie de la biomasse issue du bois contribue sensiblement à l'économie de plusieurs pays en développement. Par exemple, la production de charbon de bois emploie plus de 40 millions de personnes dans le monde, ce qui en fait un secteur économique majeur, en particulier en Afrique subsaharienne³³.

³² Bjorn Larsen, « Air pollution assessment paper: benefits and costs of the air pollution targets for the post-2015 development agenda », document de travail rédigé pour le centre du Copenhagen Consensus Center, décembre 2014. Consultable à l'adresse suivante : **Error! Hyperlink reference not valid.**

³³ *The Charcoal Transition*, FAO.

Figure III
Parts des combustibles de cuisson par types et par région, 2016



Source : Données tirées de *Burning Opportunity: Clean Household Energy for Health, Sustainable Development, and Wellbeing of Women and Children*, OMS, Genève, 2016.

41. La dendroénergie offre de nombreuses possibilités de remédier aux effets néfastes de l'utilisation de l'énergie de la biomasse forestière sur l'égalité femmes-hommes et sur la santé. La combustion de la biomasse dans des fourneaux traditionnels et des feux ouverts dans l'habitation est incomplète et produit de grandes quantités de polluants tels que le monoxyde de carbone et d'autres matières particulaires ainsi que des composés organiques volatils. La pollution de l'air ainsi engendrée dans le foyer est liée à 4,3 millions de décès prématurés par an, dont plus de 60 % sont des femmes et des enfants³⁴.

42. Dans les pays en développement, notamment dans les zones rurales, la combinaison de normes culturelles et de raisons économiques fait que c'est généralement aux femmes et aux filles qu'incombe la responsabilité de ramasser, réunir, transporter, découper, stocker et brûler le bois de feu pour l'utiliser dans le foyer. Ces tâches les exposent à des risques de blessures et de maladies et occupent du temps qui pourrait autrement être consacré à la génération d'un revenu et à l'éducation. Une enquête récente menée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a montré qu'en Afrique subsaharienne, où l'on utilise des fourneaux polluants, les femmes et les enfants consacrent plus de 15 heures par semaine à la recherche de combustibles et à la collecte de l'eau³⁵.

43. L'utilisation de fourneaux améliorés, plus efficaces, pour brûler la biomasse constituerait une solution de transition abordable pour remédier aux causes principales de la pollution de l'air dans les habitations dans de nombreuses régions

³⁴ *Burning Opportunity: Clean Household Energy for Health, Sustainable Development, and Wellbeing of Women and Children*, OMS, Genève, 2016.

³⁵ Ibid.

du monde, ce qui permettrait de réduire les conséquences négatives dont souffrent tout particulièrement les populations vulnérables. Si des fourneaux et combustibles plus propres étaient utilisés, le nombre d'heures consacrées au ramassage du bois de feu pourrait être sensiblement diminué³⁶.

44. Une utilisation plus efficace de la biomasse pourrait également contribuer à réduire la pollution de l'air extérieur. On estime que 12 % de la pollution aux particules fines dans le monde sont imputables à la pollution intérieure causée par la cuisson des aliments, qui est responsable de 0,5 des 3,9 millions de décès prématurés imputables à la pollution de l'air chaque année³⁷.

45. Un nombre croissant de données semblent montrer un lien entre l'utilisation de l'énergie de la biomasse et les changements climatiques. Des émissions annuelles de gaz à effet de serre représentant environ 1,0 à 2,4 gigatonnes d'équivalents dioxyde de carbone sont attribuées à la production et à l'utilisation du bois de feu et du charbon de bois, soit 2 % à 7 % des émissions anthropiques de gaz à effet de serre mondiales³⁸.

46. La bioénergie (y compris les utilisations traditionnelles et modernes de la biomasse forestière) contribue désormais largement à l'offre d'énergie mondiale, représentant environ 9 % de l'énergie primaire mondiale et environ 80 % de l'énergie totale provenant de sources renouvelables^{39, 40}. De plus en plus de pays en développement et pays développés s'intéressent aux biocombustibles, entre autres types de bioénergie, afin de renforcer la sécurité énergétique, de générer des emplois en zone rurale et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

47. S'il est prévu que la demande de biocarburants augmente fortement, du fait de la nécessité croissante de satisfaire la demande en énergie^{41, 42}, les conséquences de la production de bioénergie sur les écosystèmes forestiers doivent être soigneusement évaluées, dans la mesure où une grande partie de la production de biomasse proviendra probablement des forêts et des cultures agricoles non alimentaires, sous réserve des autres sources d'énergie utilisables localement, de la disponibilité de la matière première et des résidus de biomasse et des terres disponibles pour les plantations^{43, 44}.

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

³⁸ *The Charcoal Transition*, FAO.

³⁹ *Renewables 2017 Global Status Report*, Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21), Paris, 2017.

⁴⁰ *World Energy Outlook 2017*, Agence internationale de l'énergie, 2017.

⁴¹ Hannes Böttcher, Stefan Frank et Petr Havlik, « Deliverable 3.4: biomass availability and supply analysis », document de travail pour le projet BIOMASS FUTURES, mars 2012. Consultable (en anglais) à l'adresse suivante : www.biomassfutures.eu/public_docs/final_deliverables/WP3/D3.4%20Biomass%20availability%200%20supply.pdf.

⁴² Andrew Welfle, « Balancing growing global bioenergy resource demands: Brazil's biomass potential and the availability of resource for trade », *Biomass and Bioenergy*, vol. 105, octobre 2017.

⁴³ Elizabeth Cushion, Adrian Whiteman et Gerhard Dieterle, *Bioenergy Development: Issues And Impacts For Poverty And Natural Resource Management*, Banque mondiale, Washington, 2010.

⁴⁴ Virginia H. Dale *et al.*, « Indicators for assessing socioeconomic sustainability of bioenergy systems: a short list of practical measures », *Ecological Indicators*, vol. 26, mars 2013.

Consommation et production durables des produits forestiers

48. Les forêts et les arbres hors forêt assurent la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la sécurité de l'approvisionnement en eau et en énergie à de nombreuses populations tributaires des forêts à travers le monde. On estime qu'entre 1,0 et 1,7 milliard de personnes, notamment les peuples autochtones, les habitants des zones rurales, les petits exploitants agricoles et les travailleurs d'entreprises forestières officielles et non officielles, dépendent des forêts pour leur subsistance⁴⁵.

49. À l'échelle mondiale, la demande croissante de produits forestiers est due à une croissance économique et démographique continue ainsi qu'à l'évolution des modes de consommation et de production entraînée par les changements technologiques dans les chaînes de valeur des produits de base agricoles et forestiers. La demande de produits forestiers essentiels devrait continuer de progresser face à la croissance continue de l'économie et de la population mondiales, accentuant la pression sur les forêts et leurs ressources.

50. Les données disponibles indiquent que la demande de produits forestiers, ligneux comme non ligneux, continuera d'augmenter. La production mondiale des principaux produits dérivés du bois, notamment le bois rond industriel, le bois de sciage, les panneaux dérivés du bois, la pâte à papier et le papier, a affiché une croissance régulière entre 2011 et 2015, les progressions les plus fortes ayant été enregistrées en Asie et en Amérique du Nord⁴⁶.

51. La production et la consommation de bois de feu et de charbon de bois n'ont cessé d'augmenter depuis les années 60, surtout en Afrique (voir fig. II). Si l'Asie a pris de l'importance en tant que producteur et consommateur de nombreux produits forestiers, la croissance de la demande de granulés de bois pour la production de bioénergie est attribuable à l'Europe et l'Amérique du Nord⁴⁷.

52. Les facteurs de la déforestation sont divers, complexes et spécifiques à chaque région, mais l'expansion de l'agriculture commerciale orientée vers l'exportation serait responsable de 70 à 80 % de la déforestation dans le monde, soit la principale cause de ce phénomène^{48, 49}. Aux niveaux national et infranational, la production agricole commerciale contribue parfois peu à la production et à la consommation de denrées alimentaires⁵⁰.

53. L'augmentation du revenu par habitant et l'urbanisation sont souvent associées à des changements dans les habitudes alimentaires et à une plus forte consommation de produits d'origine animale et d'aliments transformés, ce qui encourage à étendre les pâturages sur les terres forestières pour une production commerciale agricole à

⁴⁵ « Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition », Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, rapport n° 11, FAO, Rome, 2017.

⁴⁶ « 2015 Produits forestiers mondiaux : faits et chiffres », FAO, 2016. Consultable à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/a-i6669f.pdf>.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Gabrielle Kissinger, Martin Herold and Veronique De Sy, « Drivers of deforestation and forest degradation : a synthesis report for REDD+ policymakers », Lexeme Consulting, Vancouver, 2012.

⁴⁹ Martin Persson, Sabine Henders et Thomas Kastner, « Trading forests: quantifying the contribution of global commodity markets to emissions from tropical deforestation », document de travail n° 384, Center for Global Development, Washington, 2014.

⁵⁰ *Situation des forêts du monde 2016 : Forêts et agriculture : défis et possibilités concernant l'utilisation des terres*, FAO, Rome, 2016.

grande échelle⁵¹. En outre, la demande de terres a augmenté du fait de la production à grande échelle de la bioénergie et des biocarburants dans certaines régions, favorisée par des préoccupations concernant les effets des changements climatiques et la sécurité énergétique⁵².

54. La demande de produits forestiers continuant de s'accroître, les ressources forestières doivent être soigneusement évaluées pour déterminer leur contribution aux services d'approvisionnement, aux services de régulation et aux services culturels et de soutien et garantir leur durabilité. Les forêts naturelles comme plantées ont leur importance, les changements intervenant sur la couverture forestière, les types de forêts et la gestion de celles-ci ayant des conséquences significatives sur la durabilité de la production des produits forestiers.

55. En 2015, environ 31 % des forêts du monde étaient utilisées pour la production, tandis que 28 % l'étaient à des fins multiples⁵³. Les forêts plantées représentaient 7,3 % de la couverture forestière mondiale⁵⁴. Ces forêts contribuent de plus en plus à l'équilibre entre les besoins concurrents de biens forestiers et de services écosystémiques et allègent les pressions s'exerçant sur les forêts naturelles.

56. La gestion durable des forêts a un rôle important à jouer dans la production durable de produits forestiers. La récente vague de politiques, d'initiatives et d'engagements en faveur d'un approvisionnement et d'une production de biens agricoles respectueux de la forêt favorisent la durabilité de l'approvisionnement en produits forestiers et agricoles et de la gestion des forêts.

57. Ces dix dernières années, plusieurs entreprises du secteur privé et associations ont pris des mesures pour promouvoir l'approvisionnement durable en produits forestiers et agricoles, notamment en améliorant les systèmes de certification volontaire et d'autres programmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les produits de base qui représentent un risque pour les forêts. Ces initiatives concernent notamment les producteurs de quatre produits qui représentent un risque majeur pour les forêts : l'huile de palme ; le soja ; le bois, la pâte à papier et le papier ; le bœuf⁵⁵.

58. La mise en œuvre effective d'initiatives de gestion durable de la chaîne d'approvisionnement nécessite la participation active des parties prenantes, que ce soit les producteurs, les transformateurs, les négociants, les industriels ou les détaillants, avec le soutien du secteur financier et des administrations nationales et infranationales, ainsi que de la société civile.

⁵¹ Uma Lele *et al.*, « Changing roles of forests and their cross-sectoral linkages in the course of economic development », note de synthèse établie pour le Forum des Nations Unies sur les forêts, Istanbul, avril 2013.

⁵² Persson, Henders et Kastner, « Trading forests ».

⁵³ *Évaluation des ressources forestières mondiales 2015*, FAO, Rome, 2016.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Till Neeff et Thaïs Linhares-Juvenal, « Zero deforestation initiatives and their impacts on commodity supply chains », document de travail pour la cinquante-septième session du Comité consultatif de la filière bois durable de la FAO, Rome, juin 2017.

C. Conférence internationale du Partenariat de collaboration sur les forêts

59. Le document final de la Conférence internationale organisée par le Partenariat de collaboration sur les forêts sur le thème « Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières : de l'aspiration à l'action »⁵⁶ définit un ensemble d'actions à mener pour atteindre la cible 15.2 associée aux objectifs de développement durable⁵⁷ et la cible 1.1 associée aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts⁵⁸, qui alimenteront les débats du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session, puis ceux de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ces actions sont notamment les suivantes :

a) Il est indispensable de préserver des forêts suffisamment étendues, productives, diverses et saines pour réaliser les objectifs de développement durable et les cibles relatives au climat et à la biodiversité ;

b) Pour mettre un terme à la déforestation (cible 15.2 associée aux objectifs de développement durable) et étendre la superficie des zones forestières (cible 1.1 associée aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts), il faut qu'existent la volonté politique et la motivation individuelle nécessaires et qu'une action collective concertée soit menée entre les secteurs, les parties prenantes et les institutions à tous les niveaux, sur la base de cadres stratégiques et de dispositifs de gouvernance favorables à une telle action ;

c) Il convient de mieux comprendre les facteurs de la déforestation et de faire connaître les multiples fonctions des forêts et des arbres ainsi que les instruments d'une gestion forestière durable, notamment la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, afin de renforcer leur contribution aux objectifs de développement durable, notamment ceux qui concernent la participation des femmes et des jeunes ;

d) Mettre un terme à la déforestation devrait être une responsabilité des entreprises du secteur agroalimentaire, même si les instruments de commerce international favorisant des biens produits sans déforestation et l'éducation des consommateurs ont aussi un rôle à jouer ; il conviendrait en outre d'aider les petits producteurs à créer leur entreprise et à disposer d'un meilleur accès aux services, à des financements et aux marchés ;

e) La montée en puissance des apports financiers et des investissements en faveur d'une utilisation durable des sols et des forêts exige des incitations positives, un meilleur cadre juridique, des partenariats entre secteur public et secteur privé, des mécanismes de financement et d'investissement novateurs et des stratégies de réduction du risque pour l'investissement privé ;

f) Les pays disposent de données d'expérience sur les bonnes pratiques et les technologies à même de générer des situations doublement gagnantes pour

⁵⁶ Au moment de la rédaction du présent document, les organisateurs mettaient la dernière main à un ensemble de messages généraux de la conférence. Le document final sera publié à l'adresse <http://www.cpfweb.org/93859/fr/>.

⁵⁷ D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

⁵⁸ Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale.

l'occupation durable et productive des sols dans la sylviculture comme dans l'agriculture, qui doivent être diffusées à plus grande échelle pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 ;

g) Le problème de la concurrence entre la sylviculture et l'agriculture pour l'occupation des sols peut être résolu à l'aide d'une approche paysagère qui intègre les forêts, les arbres et les activités agricoles et favorise leur développement pour augmenter leur résilience et porter au maximum les avantages à long terme pour la société ;

h) Il faut de toute urgence favoriser des chaînes de valeur des produits forestiers durables, inclusives et diversifiées, qui augmentent la valeur des forêts, favorisent une exploitation rationnelle des ressources renouvelables et contribuent à une production et à une consommation durables ;

i) Il est possible d'améliorer la productivité et la résilience agricoles, la sécurité alimentaire, la biodiversité et les revenus des petits exploitants grâce à des systèmes de production agricole diversifiés, qui intègrent les arbres, les cultures et l'élevage dans le paysage, y compris les systèmes d'agroforesterie et de sylvo-pastoralisme ;

j) La valeur des services rendus par les écosystèmes forestiers, qui sont indispensables à la stabilité des moyens de subsistance, devrait tenir compte de la productivité et des valeurs environnementales et être reflétée dans des systèmes simples et directs de paiements pour ces services ;

k) Il est nécessaire de développer les interactions entre la recherche, la science, la politique et la société afin d'ouvrir concrètement la voie à l'élaboration de politiques et de cadres d'exécution reposant sur des données factuelles aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 et de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1.

IV. Contributions nationales volontaires et annonce de ces dernières

60. Conformément au paragraphe 30 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)⁵⁹, les membres du Forum des Nations Unies sur les forêts pourront déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts.

61. À cette occasion, les membres du Forum pourront préciser, selon qu'il conviendra, les contributions liées aux forêts qu'ils entendent apporter à d'autres engagements et objectifs internationaux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et les mesures visant à lutter contre les changements climatiques conformément à l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

62. Conformément au paragraphe 32 du plan stratégique, les membres qui le souhaitent pourront informer le Forum des Nations Unies sur les forêts de l'état

⁵⁹ Voir l'annexe I de la résolution 2017/4 du Conseil économique et social.

d'avancement de l'exécution de leurs contributions nationales volontaires prévues à intervalles réguliers. Afin d'éviter la charge de travail supplémentaire que représente l'établissement de rapports, ils pourront transmettre ces informations dans le cadre de leur communication volontaire d'informations relatives à la mise en œuvre du plan stratégique et à l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

63. Au moment de la rédaction du présent document, quatre États Membres (Équateur, Ghana, Guatemala et Libéria) avaient fait connaître leur intention d'annoncer leurs contributions nationales volontaires à la treizième session du Forum.

V. Élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

64. Les 6 et 7 septembre 2017, le secrétariat du Forum a tenu au Siège de l'ONU une réunion d'experts en collaboration avec l'Équipe de spécialistes CEE/FAO de la communication (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier) afin de faire le bilan des enseignements tirés des stratégies éprouvées de communication et de sensibilisation dans le domaine des forêts. Le projet de stratégie figurant à l'annexe de la présente note a été établi par le secrétariat du Forum à partir de contributions recueillies au cours de la réunion. Conformément à son programme de travail quadriennal, le Forum examinera le projet de stratégie à sa treizième session.

VI. Questions à examiner par le Forum des Nations Unies sur les forêts

A. Mesures proposées pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 et de ses cibles relatives aux forêts

65. Des forêts saines sont essentielles au développement durable. Les études récentes montrent de plus en plus clairement que les services écosystémiques et les fonctions inhérentes aux forêts offrent des solutions pour opérer la transformation requise pour parvenir à des sociétés durables et résilientes. Intégrées à des paysages et biomes plus vastes, les forêts jouent un rôle essentiel dans les cycles hydrologique et énergétique et régulent l'augmentation des températures et la baisse des précipitations.

66. Des forêts gérées de façon durable fournissent une vaste gamme de produits ligneux et de produits forestiers non ligneux essentiels à la subsistance des êtres humains, à leur qualité de vie et à leur prospérité économique et offrent, grâce à leurs cycles de production et de consommation, des possibilités incomparables pour favoriser une utilisation durable des ressources naturelles.

67. Face à l'augmentation prévue de la population mondiale, qui devrait atteindre les 9,8 milliards d'habitants à l'horizon 2050⁶⁰ et du pourcentage de la population urbaine, qui devrait se situer à 60 % en 2030⁶¹, la demande et la consommation mondiales de produits et services forestiers devraient s'accélérer et exercer une pression grandissante sur les forêts, posant des problèmes imminents nécessitant une action intersectorielle urgente à tous les niveaux pour assurer une gestion durable des forêts, notamment par leur conservation, leur restauration et leur extension.

68. Le Forum souhaitera peut-être encourager les États Membres à :

a) Renforcer et faciliter la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) en l'introduisant dans leurs stratégies nationales de développement durable en tant que cadre intégré d'action nationale et de coopération internationale, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 et de ses cibles ainsi que d'autres objectifs et cibles liés aux forêts ;

b) Mieux prendre en compte et évaluer l'ensemble des services rendus par les écosystèmes forestiers et les produits forestiers grâce à l'application de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et mieux évaluer leurs contributions à l'édification de sociétés durables et résilientes en améliorant les capacités de collecte et d'analyse de données et d'informations ;

c) Renforcer la collaboration et les échanges de données d'expérience concernant les instruments de marché et autres instruments applicables aux services écosystémiques, notamment les paiements pour ces services, afin de généraliser les pratiques exemplaires, en recourant notamment à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire ;

d) Élaborer et appliquer des politiques et mesures de protection, de restauration, de boisement et de reboisement qui favorisent une approche paysagère intégrée de la gestion des forêts et des eaux aux niveaux local, national et transfrontière, au service des ménages, de l'agriculture, de l'industrie et de l'écologie ;

e) Élaborer et appliquer des politiques et d'autres mesures visant à favoriser l'utilisation durable et moderne de l'énergie de la biomasse forestière et à mettre à disposition des équipements de cuisine propres afin de réduire la pollution de l'air dans les habitations et les décès prématurés qui lui sont associés ;

f) Élaborer et appliquer des politiques et d'autres mesures favorisant des chaînes de valeur des produits forestiers viables du point de vue de l'environnement, notamment au moyen des politiques de passation des marchés publics, de la réduction des droits de douane pour les produits durables et d'efforts concertés entre pays producteurs et consommateurs ;

g) Favoriser des chaînes de valeur des produits forestiers et des produits de base agricoles viables du point de vue de l'environnement au moyen d'une collaboration intersectorielle faisant intervenir les autorités nationales et locales, le secteur privé, y compris le secteur financier, les petites entreprises forestières et les

⁶⁰ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: The 2017 Revision—Key Findings and Advance Tables*, document de travail n° ESA/P/WP/248 (New York, 2017).

⁶¹ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *The World's Cities in 2016: Data Booklet*, ST/ESA/SER.A/392 (New York, 2017).

petits propriétaires de forêts ainsi que les représentants des populations tributaires des forêts ;

h) Renforcer la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire pour échanger les connaissances et développer les capacités en matière d'évaluation et de prévention des risques et pour suivre et combattre les risques naturels liés aux forêts, en particulier les incendies, les nuisibles et les maladies.

69. Le Forum souhaitera peut-être inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres à :

a) Aider les États Membres qui en font la demande à progresser dans la réalisation des cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts figurant dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), de manière à favoriser la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Aider les États Membres qui en font la demande à élaborer des stratégies et développer leurs capacités en matière de collecte et d'analyse des données afin de pouvoir intégrer les écosystèmes forestiers et leurs services dans leurs politiques et d'autres mesures.

70. Le Forum souhaitera peut-être inviter les donateurs et les organisations régionales et internationales à :

a) Fournir des ressources financières et contribuer au renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition économique et au transfert de technologie vers ces pays pour appuyer leurs efforts de collecte d'informations et de données sur les services rendus par les écosystèmes forestiers et leurs avantages intersectoriels ;

b) Verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Forum afin d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

c) Fournir des ressources financières au Partenariat de collaboration sur les forêts, aux grands groupes et aux autres parties prenantes afin de renforcer les moyens dont ils disposent pour exécuter leurs plans de travail à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique ;

d) Encourager les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à apporter leur contribution à la mise en œuvre du plan stratégique, notamment en les invitant à envisager la possibilité d'aligner leur cycle de contributions sur le cycle d'établissement de rapports nationaux volontaires des membres du Forum.

71. Le Forum souhaitera peut-être appeler les grands groupes et les autres parties prenantes, notamment le secteur privé et le secteur financier, à :

a) Reconnaître, démontrer et prendre en compte dans leurs décisions toute la valeur des écosystèmes forestiers et des services qu'ils rendent, en s'appuyant sur les initiatives et méthodes multilatérales existantes, notamment le protocole relatif au capital naturel de la Coalition pour le capital naturel ;

b) Favoriser des chaînes de valeur des produits forestiers et des produits de base agricoles viables du point de vue de l'environnement grâce à la collaboration intersectorielle et à la concertation avec les autorités nationales et locales, la société civile et les populations tributaires des forêts, en tirant parti des efforts menés pour élaborer des systèmes de certification volontaire et des codes de conduite et lancer des campagnes auprès des consommateurs ainsi que d'autres engagements et

initiatives, notamment l'alliance pour la forêt tropicale 2020 du Consumer Goods Forum et du Carbon Disclosure Project et le projet de plantations de nouvelle génération du Fonds mondial pour la nature ;

c) Contribuer à la collecte et à l'analyse des données et des informations au moyen de recherches et d'études indépendantes sur les mesures pouvant être prises pour favoriser l'intégration des chaînes de valeur des produits forestiers et agricoles viables du point de vue de l'environnement.

72. Le Forum souhaitera peut-être demander à son secrétariat de :

a) Contribuer à l'évaluation et à la mise à jour de façon systématique et concertée des données et des informations ainsi qu'à l'élaboration de politiques sur les services et les produits des écosystèmes forestiers, en concertation avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ;

b) Renforcer son partenariat avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les instituts scientifiques, universitaires et philanthropiques afin de promouvoir une utilisation durable des forêts et de leurs ressources ;

c) À l'appui de la réunion de 2019 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, réaliser des recherches et des analyses sur les contributions des forêts à l'autonomisation des individus, à l'inclusion et à l'égalité, en mettant l'accent sur les liens entre les forêts et les changements climatiques, en collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et internationales, les grands groupes et les autres parties prenantes.

B. Contributions nationales volontaires

73. Le Forum souhaitera peut-être inviter le secrétariat, en concertation avec ses membres et les parties prenantes, à mettre en place un registre en ligne des contributions nationales volontaires et à le tenir informé, à sa quatorzième session, des progrès accomplis.

C. Stratégie de communication et de sensibilisation

74. Le Forum souhaitera peut-être envisager d'adopter le projet de stratégie de communication et de sensibilisation (2018-2020) qui figure à l'annexe de la présente note.

Annexe

Projet de stratégie de communication et de sensibilisation (2018-2020)

I. Contexte

1. La communication et l'information sont des composantes essentielles du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), comme souligné dans ce plan¹. La présente stratégie pourrait contribuer à la planification des activités de communication et de sensibilisation de tous les acteurs ayant des attributions et des responsabilités dans la mise en œuvre du plan stratégique.

II. Objectifs de communication

Mieux faire prendre conscience du rôle essentiel des forêts et des arbres pour la vie sur terre et le bien-être humain

2. Les activités devraient viser à sensibiliser le public, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier, à l'importance vitale que revêtent tous les types de forêts et d'arbres pour la vie sur terre et le bien-être de l'homme.

Favoriser une gestion durable des forêts

3. Les efforts de communication devraient mettre en valeur les pratiques exemplaires et les exemples de réussite relevés dans la mise en œuvre du plan stratégique et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et inspirer de nouvelles mesures en cas de besoin. La mise en œuvre du plan stratégique nécessitera incontestablement un développement des capacités, notamment la mobilisation de fonds. Ainsi, un élément important de cet objectif de communication serait de mieux faire connaître les outils de renforcement des capacités afin de favoriser l'insturation de pratiques de gestion durable des forêts.

Mieux faire connaître le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

4. Afin de mettre en œuvre le plan stratégique et d'atteindre ses cibles et objectifs, tous les acteurs ayant des attributions et des responsabilités à cet égard doivent savoir quels sont ces cibles et objectifs et comment se mobiliser pour les atteindre.

Amplifier les messages émanant de la communauté forestière

5. Le plan stratégique encourage le système des Nations Unies, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres ainsi que les autres partenaires à renforcer encore la coopération et les synergies dans le cadre des activités de communication et de sensibilisation afin d'accroître l'impact de leur message, et à envisager d'organiser des manifestations et de produire des documents de concert avec les organisations nationales, régionales, sous-régionales et non gouvernementales.

¹ Voir la résolution 2017/4 du Conseil économique et social, annexe I.

III. Publics cibles

États Membres

6. Les actions et engagements des États Membres sont essentiels à l'exécution du plan et à la réalisation de ses objectifs et cibles. Les centres nationaux de liaison avec le Forum font partie des publics cibles dans la mesure où ils occupent une position idéale pour diffuser le plan aux autres ministères, départements et autorités locales qui s'occupent des forêts. De plus, les contributions nationales annoncées à titre volontaire par les États Membres peuvent servir à mieux faire connaître le plan stratégique et les mesures nécessaires pour atteindre les cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

Le système des Nations Unies, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations internationales et régionales

7. Les cibles et objectifs du plan stratégique visent à stimuler l'action et à renforcer la collaboration en faveur des forêts dans le système des Nations Unies et au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que dans d'autres organisations et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts. Ces organisations constituent des publics cibles qui devraient être encouragés à intégrer ces cibles et objectifs dans leurs plans et programmes relatifs aux forêts, diffuser le plan stratégique dans leurs réseaux et favoriser une meilleure prise en compte de la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable.

Les grands groupes et autres parties prenantes

8. Dans le plan stratégique, il est reconnu que l'action des grands groupes et des autres parties prenantes est importante pour mieux faire connaître et diffuser le plan et encourager l'échange d'informations. À cet égard, la communication et la sensibilisation devraient viser à encourager toutes les parties prenantes à renforcer les activités qu'elles mènent dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique au niveau national. Parallèlement, les exemples de réussite et les pratiques exemplaires des populations locales peuvent inspirer l'action sur le terrain.

Les influenceurs, les faiseurs d'opinion et les réseaux de communication

9. Les influenceurs, les faiseurs d'opinion et les réseaux de communication peuvent faire passer les messages et repérer les lacunes, créneaux et potentiels en matière de communication. Les divers réseaux de communicateurs déjà à l'œuvre dans le système des Nations Unies et au niveau régional peuvent constituer d'importants publics cibles, comme les réseaux régionaux de communicateurs forestiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le groupe de communicateurs du Partenariat de collaboration sur les forêts et les Centres d'information des Nations Unies relevant du Département de l'information.

Le grand public

10. Les efforts de communication devraient être axés sur la sensibilisation et l'action du public aux fins de la réalisation des cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts au niveau national. Il convient de noter que le public tend à percevoir les forêts différemment selon la situation nationale et certains facteurs comme le sexe, le niveau socioéconomique et la langue.

IV. Messages

11. Les messages devraient promouvoir la vision globale du plan stratégique et permettre de mieux faire connaître la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable. Ils devraient établir des liens et faire savoir que des gens dépendent au quotidien des forêts pour leur survie, y compris dans les environnements urbains. Ils devraient également mieux faire connaître les menaces qui pèsent sur les forêts et les avantages d'une gestion durable.

12. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) comprend de nombreux messages de ce type, notamment les suivants :

a) Selon les estimations, environ 1,6 milliard de personnes, soit 25 % de la population mondiale, dépendent des forêts, qui constituent une source de subsistance, d'emplois et de revenus ;

b) Les forêts rendent des services écosystémiques essentiels (bois, nourriture, combustibles, fourrage, produits non ligneux et abris) et contribuent à la conservation des sols et des eaux et à la qualité de l'air ;

c) Les forêts de tous types, lorsqu'elles sont gérées durablement, constituent des écosystèmes sains, productifs, résilients et renouvelables, qui sont sources de biens et de services essentiels pour les populations du monde entier.

V. Méthodes et activités

13. Durant le programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020, on pourrait utiliser les méthodes et activités ci-après.

Logo et image

14. Le Groupe de la conception graphique du Département de l'information a élaboré pour les objectifs mondiaux relatifs aux forêts un logo inspiré de l'identité visuelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce logo est l'identité visuelle première des objectifs mondiaux et son utilisation devrait être systématique dans les messages et les produits de communication à tous les niveaux.

Événements

15. **Conférences et réunions.** Les grandes conférences sur l'environnement sont généralement la cible première des efforts de communication sur les questions forestières ; cependant, il est aussi important de cibler des réunions qui attirent d'autres secteurs, comme l'agriculture, l'énergie et l'eau. Étant donné que le plan stratégique a pour mission de mettre en avant la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030, les réunions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable revêtent une importance particulière.

16. **Journées internationales.** La Journée internationale des forêts, le 21 mars, est un tremplin unique pour mener des activités de proximité sur les forêts. D'autres journées internationales des Nations Unies offrent la possibilité de mettre en valeur les nombreuses contributions des forêts, notamment la Journée mondiale de l'environnement, la Journée internationale de la Terre nourricière, la Journée

mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, la Journée mondiale de l'eau, la Journée mondiale des zones humides et la Journée mondiale de la vie sauvage.

17. **Décennies internationales.** Il existe plusieurs décennies internationales sur des sujets touchant aux forêts qui pourraient favoriser la coordination des activités de communication et de sensibilisation. Il s'agit notamment de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024), et de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.

Ambassadeurs et messagers

18. Les interventions publiques de célébrités, de faiseurs d'opinion et de personnalités locales afin de mobiliser l'opinion peuvent contribuer à amplifier les messages et à leur donner toute la place qu'ils méritent dans la culture contemporaine.

Sites Web

19. À l'ère du numérique, les sites Web sont la principale plateforme de diffusion d'informations auprès du public mondial. Le site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait être repensé et restructuré en reprenant les normes utilisées pour les sites Web de l'ONU, de telle manière qu'il devienne une plateforme de communications ciblées concernant le plan stratégique, à l'intention de publics divers. Les États Membres, le système des Nations Unies, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales, les grands groupes et les autres parties prenantes seraient aussi encouragés à créer, sur leur site Web officiel, une page spéciale mettant en avant les mesures qu'ils ont prises pour exécuter le plan stratégique, y compris la traduction du plan dans d'autres langues. Le site Web du Forum pourrait alors proposer des liens vers ces pages.

Réseaux sociaux

20. Les réseaux sociaux permettent de partager et d'échanger directement des informations avec un vaste public, notamment la société civile et le grand public. Pour les sessions du Forum, le secrétariat fournit, en concertation avec le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'information, un ensemble de messages de base destinés aux réseaux sociaux qui peuvent être adaptés et relayés par tous les acteurs. Les États Membres, le système des Nations Unies, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les parties prenantes seraient encouragés à faire part de leurs conseils en matière de réseaux sociaux afin de faire en sorte que ces campagnes touchent le plus grand nombre.

VI. Critères de succès

21. Le suivi des effets des activités de communication et de sensibilisation est essentiel au succès et à l'efficacité à long terme de ces activités. Au niveau mondial, les rapports nationaux soumis à titre volontaire au Forum comprennent une multitude d'informations pouvant être utilisées pour suivre de près les activités de communication et de sensibilisation menées par les États Membres à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique. Ces informations pourraient aussi être utiles

pour détecter les lacunes et les problèmes nécessitant une action complémentaire. Au niveau national, les sondages et les enquêtes pourraient établir des chiffres de référence permettant de mesurer l'évolution des connaissances, attitudes et pratiques de la population. Les méthodes de communication devant être adaptées aux différents publics cibles, il faudrait recourir à de multiples supports, depuis les campagnes multimédias jusqu'aux publications, dans le cadre des campagnes de communication et déterminer ultérieurement quels types de contenus ont été les plus utilisés.

22. Compte tenu de l'évolution des méthodes de communication, il est proposé que la stratégie de communication et de sensibilisation soit synchronisée avec le programme de travail quadriennal du Forum et qu'elle soit révisée et actualisée si nécessaire.
